



# Évolution des effectifs de la fonction publique en 2021

Solène COLIN et Pascal GODEFROY

Au 31 décembre 2021, 5,67 millions d'agents travaillent dans la fonction publique en France, soit 14 200 de plus que fin 2020 (+ 0,3% sur un an). À ces agents publics s'ajoutent 42 500 contrats aidés, effectifs en nette hausse par rapport à 2020. L'emploi dans la fonction publique (y compris bénéficiaires de contrats aidés) augmente de 0,4%, tous versants confondus.

Hors contrats aidés, l'emploi est quasi stable dans la fonction publique de l'État après cinq années consécutives de hausse (- 0,1%). L'emploi baisse dans les ministères à un rythme plus soutenu qu'en 2020 (- 0,4%) et augmente dans les établissements publics moins fortement qu'en 2020 (+ 0,8%).

Dans la fonction publique territoriale, l'emploi repart à la hausse en 2021 (+ 0,6%), et de manière plus forte si l'on inclut les contrats aidés (+ 0,9%). Il augmente néanmoins à un rythme moins soutenu que les années précédentes dans les régions et diminue dans les organismes communaux.

Dans la fonction publique hospitalière, l'emploi augmente de 0,5%, moins qu'en 2020 et que sur les dix dernières années en moyenne.

## Fin 2021, en France, la fonction publique emploie 5,67 millions d'agents, soit un emploi sur cinq

Fin 2021, la fonction publique emploie, en France<sup>1</sup>, 5,67 millions d'agents au sein d'organismes dont le statut commun de recrutement, repéré par sa catégorie juridique, est le droit public (voir Sources et définitions). Néanmoins, des dispositions réglementaires permettent à certains de ces organismes de déroger à cette règle et d'effectuer des recrutements de droit privé. Par ailleurs, ces mêmes employeurs emploient, fin 2021, 42 500 bénéficiaires de contrats aidés de droit privé, généralement exclus du décompte des emplois de la fonction publique réalisé par la DGAFP.

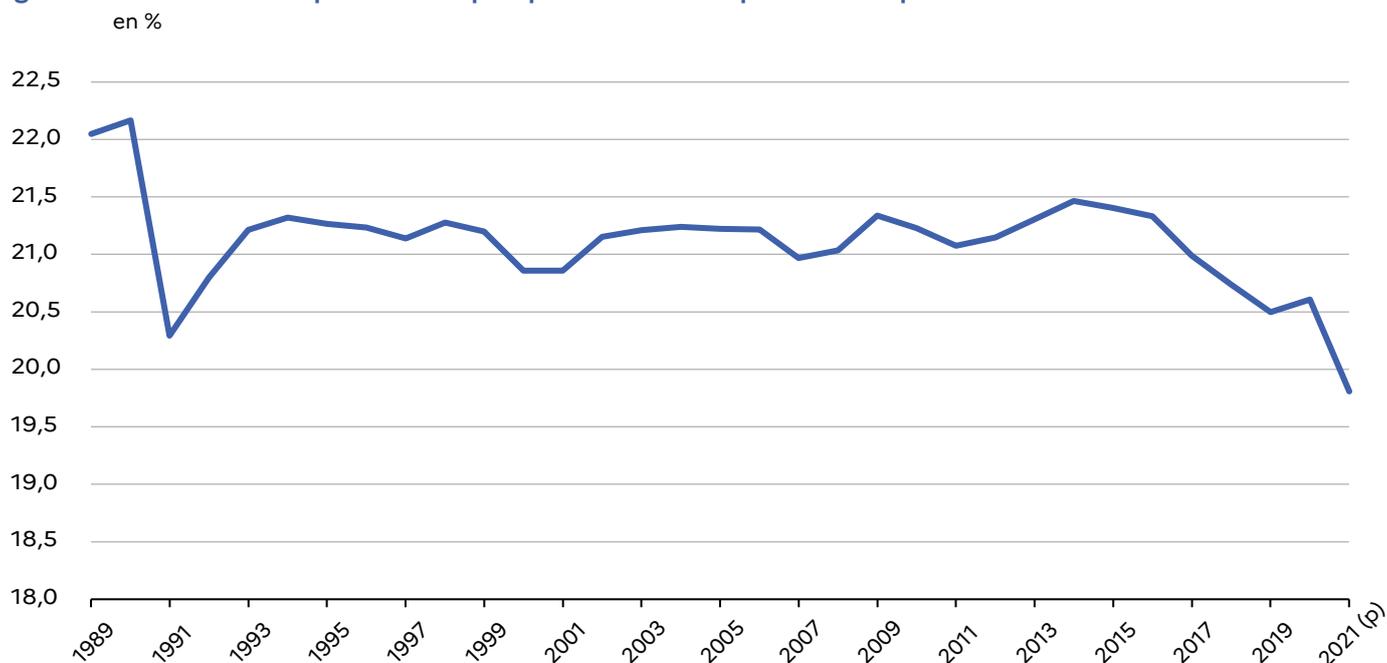
En 2021, la fonction publique représente 19,8% de l'emploi total (salariés et non-salariés) en France (Figure ①). Oscillant entre 21 et 21,5% entre 1993 et 2014, cette part est en baisse quasi continue depuis 2014. Ces agents sont employés, sous des statuts divers, par les services civils et militaires de l'État, les conseils régionaux, les conseils généraux, les communes, les établissements publics nationaux et locaux à caractère administratif, les hôpitaux publics, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les autres établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Fin 2021, en France, la fonction publique<sup>2</sup> emploie 14 200 agents de plus que fin 2020 (soit + 0,3%). Cette augmentation est plus faible que celle observée en moyenne entre 2011 et 2021 (+ 0,5% par an), avec notamment un léger repli pour la fonction publique de l'État (FPE) [Figure ②].

<sup>1</sup> Sauf précision contraire, « France » correspond à « France hors Mayotte ».

<sup>2</sup> Sauf précision contraire, les données d'emploi de la fonction publique sont hors contrats aidés.

**Figure 1 : Évolution de la part de l'emploi public dans l'emploi total depuis 1989**



Source : Insee, Estimations d'emploi.

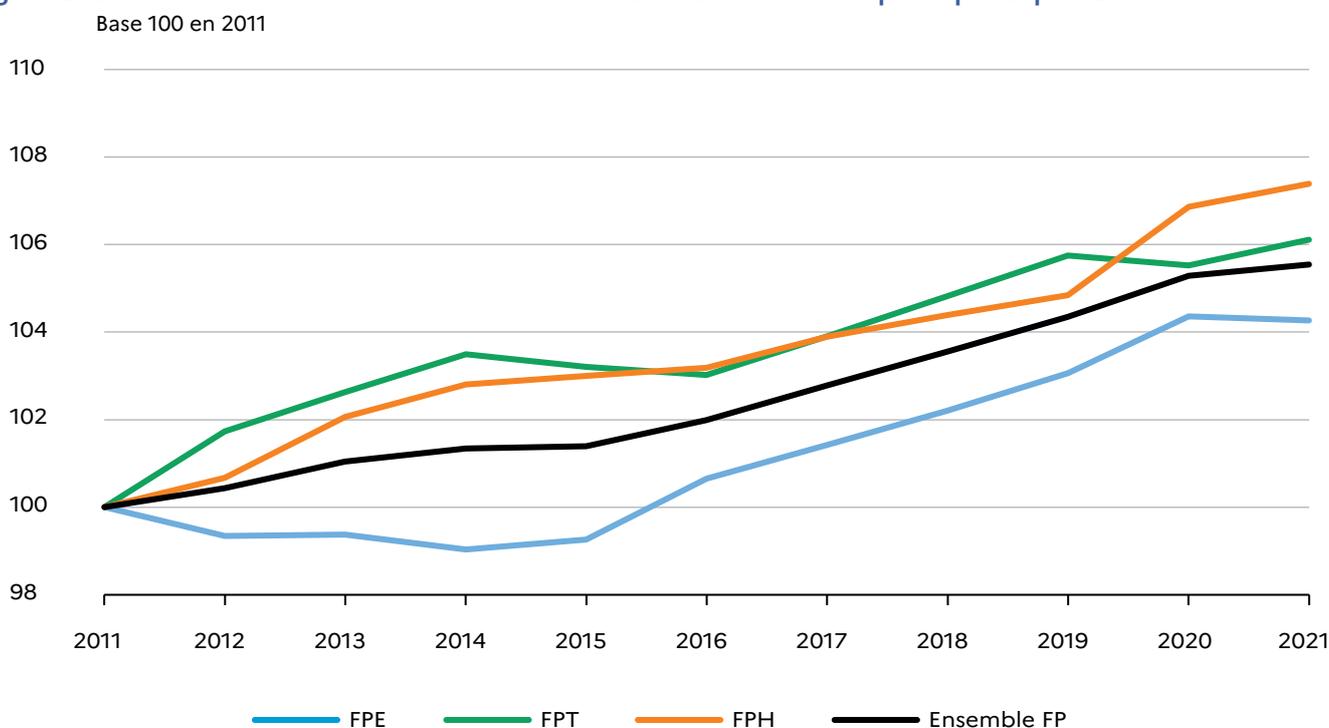
Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans et plus, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

(p) : données provisoires.

Note : En 1989 et 1990, les salariés de La Poste et de France Télécom sont considérés comme faisant partie de la fonction publique (environ 500 000 salariés, dans le secteur tertiaire marchand). À partir de 1991, ils sont comptabilisés dans le secteur privé, même pour ceux – très majoritaires à l'époque – ayant le statut de fonctionnaire. Ce changement découle de la réforme de 1990 transformant l'administration des PTT en deux établissements dont le recrutement par défaut n'est plus de droit public.

Lecture : En 2021, la fonction publique représente 19,8 % de l'emploi total (salariés et non-salariés) en France.

**Figure 2 : Évolution des effectifs dans les trois versants de la fonction publique depuis 2011**



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ emploi FP : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Entre 2020 et 2021, les effectifs de la fonction publique ont progressé de + 0,3 %.

Comme les années précédentes, la hausse de l'emploi public est en partie due au recrutement sous le statut de contractuel d'anciens bénéficiaires de contrats aidés. Néanmoins, cet effet est moins marqué que les années précédentes. En effet, parmi les 35 800 bénéficiaires de contrats aidés en activité fin 2020, 4 700 sont contractuels au sein du même versant fin 2021. Ces passages vers le statut de contractuel étaient plus nombreux en 2020 (14 100), en 2019 (25 000) et en 2017 et 2018 (30 000). Cette baisse est d'autant plus notable que le nombre de bénéficiaires de contrats aidés repart à la hausse en 2021 (+ 19,9%).

La FPE, constituée des ministères, des établissements publics administratifs (EPA) nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), emploie 44% des agents (2,52 millions). La fonction publique territoriale (FPT), composée des collectivités

territoriales et des EPA locaux, en emploie 34% (1,94 million). Enfin, 1,21 million d'agents (22%) travaillent au sein des hôpitaux et établissements médico-sociaux de la fonction publique hospitalière (FPH).

Pondéré par leur quotité de travail sur l'année, le nombre d'agents dans la fonction publique s'élève à 5,36 millions d'équivalents temps plein (EQTP) en 2021, soit 58 900 de plus qu'en 2020 (+ 1,1%, après + 0,4%) [Figure 3]. Dans tous les versants, ce volume augmente plus rapidement que les effectifs en fin d'année. C'était l'inverse en 2020, notamment parce que, pendant les périodes de confinement dues à l'épidémie de Covid-19, une partie des embauches avaient été gelées. Sur l'ensemble de la fonction publique, la hausse sur deux ans (entre 2019 et 2021) du volume d'emplois en EQTP (+ 1,3%) est ainsi bien plus proche de celle des effectifs en fin d'année (+ 1,0%).

**Figure 3 : Effectifs physiques en nombre d'agents et en équivalent temps plein annualisé (EQTP) dans la fonction publique**

	Effectifs physiques au 31/12/2021 <sup>(1)</sup>		EQTP annualisé en 2021 <sup>(2)</sup>	
	(en milliers)	Évolution 2020-2021 (en %)	(en milliers)	Évolution 2020-2021 (en %)
Fonction publique de l'État	2 519,0	-0,1	2 392,8	0,5
Fonction publique territoriale	1 942,5	0,6	1 836,5	1,5
Fonction publique hospitalière	1 212,9	0,5	1 135,9	1,7
<b>Ensemble de la fonction publique</b>	<b>5 674,4</b>	<b>0,3</b>	<b>5 365,2</b>	<b>1,1</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

(1) Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(2) Champ : Postes actifs dans l'année, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Le nombre d'agents dans la fonction publique s'élève à 5,67 millions en 2021. Pondéré par leur quotité de travail, le nombre d'agents dans la fonction publique s'élève à 5,36 millions d'équivalents temps plein (EQTP) en 2021, soit une évolution de + 1,1 % par rapport à 2020.

## L'emploi public est quasi stable dans la FPE

En 2021, le nombre d'agents de l'État (2,52 millions) est quasi stable (- 2 300, soit - 0,1%), après cinq années de hausse (Figure 4). La chute du nombre d'anciens bénéficiaires de contrats aidés intégrés comme contractuels du même versant contribue à cette stabilité : seulement 330 agents concernés en 2021, après 8 100 en 2020 et 17 300 en 2019.

Deux tendances expliquent cette stabilité de l'emploi public : l'augmentation des effectifs dans les EPA et les EPL<sup>3</sup> (+ 0,8%), leur repli dans les ministères (- 0,4%). L'emploi baisse dans les ministères à un rythme plus soutenu qu'en 2020 (- 7 000, soit - 0,4%, contre - 3 000, soit - 0,2% en 2020) et augmente dans les EPA moins fortement qu'en 2020 (+ 4 700, soit + 0,8%, contre + 34 500, soit + 6,6% en 2020).

À périmètre identique à celui de 2021, l'emploi baisse dans les ministères sociaux (- 3 300, soit - 20,1%). Notons toutefois que, suite à une réorganisation, les anciennes directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) sont supprimées et remplacées par les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), qui dépendent du ministre de l'Éducation nationale (programme budgétaire « Pilotage et mise en œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative », + 2 200), et par les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETs), qui dépendent quant à elles du ministre du Travail. À périmètre courant, en tenant compte de ce changement de périmètre en faveur du ministre de l'Éducation nationale, l'emploi dans les ministères sociaux baisse plus fortement (- 26,7%).

<sup>3</sup> Dans la suite de cette publication, sauf mention contraire, et dans les données complémentaires associées consultables en ligne, sont regroupés sous le terme d'EPA l'ensemble des établissements publics nationaux hors établissements publics industriels et commerciaux, à savoir les EPA proprement dits, les EPL (collèges et lycées), les autorités administratives indépendantes et les établissements publics à caractère scientifique et technique.

**Figure 4 - Évolution des effectifs physiques de la FPE**

	Au 31 décembre 2021		Évolution par rapport à 2020 <sup>(1)</sup>		Évolution moyenne annuelle entre 2011 <sup>(1)</sup> et 2021
	Effectifs (en milliers)	Structure (en %)	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en %)	Effectifs (en %)
<b>Ensemble FPE</b>	<b>2 519,0</b>	<b>100</b>	<b>-2,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,4</b>
<b>Ensemble des ministères</b>	<b>1 959,2</b>	<b>78</b>	<b>-7,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,0</b>
<b>Ensemble des EPA</b>	<b>559,7</b>	<b>22</b>	<b>4,7</b>	<b>0,8</b>	<b>2,2</b>
<i>dont</i>					
Éducation nationale, Jeunesse, Sport, Enseignement supérieur, Recherche	1 453,3	58	0,2	0,0	1,0
dont ministère	1 052,7	42	-2,9	-0,3	0,4
dont EPA	400,5	16	3,1	0,8	2,5
Justice	95,4	4	2,9	3,2	2,2
dont ministère	94,5	4	2,9	3,2	2,2
dont EPA	0,9	0	-0,0	-2,2	1,4
Culture	25,2	1	0,4	1,6	0,1
dont ministère	9,7	0	-0,0	-0,2	-1,5
dont EPA	15,5	1	0,4	2,8	1,3
Transition écologique et Cohésion des territoires, Transition énergétique	66,6	3	-2,5	-3,7	-2,5
dont ministère	45,7	2	-2,1	-4,5	-4,4
dont EPA	20,9	1	-0,4	-1,9	3,9
Armées	273,8	11	-1,1	-0,4	-0,7
dont ministère	265,2	11	-1,2	-0,4	-0,7
dont EPA	8,6	0	0,1	1,1	0,4
Ministères économiques et financiers	144,4	6	-2,4	-1,6	-1,6
dont ministère	130,7	5	-3,9	-2,9	-1,9
dont EPA	13,6	1	1,4	11,9	2,4
Intérieur et Outre-mer	306,5	12	4,2	1,4	0,6
dont ministère	303,3	12	4,1	1,4	0,6
dont EPA	3,2	0	0,0	0,8	11,2
Ministères sociaux	94,8	4	-3,8	-3,8	-0,3
dont ministère	13,2	1	-3,3	-20,1	-5,6
dont EPA	81,6	3	-0,4	-0,5	0,9
Agriculture et alimentation	44,6	2	-0,4	-0,9	-0,3
dont ministère	30,4	1	-0,9	-2,8	-0,9
dont EPA	14,2	1	0,5	3,5	1,0
Europe et Affaires étrangères	3,8	0	0,1	2,4	-1,7
dont ministère	3,6	0	0,1	2,0	-0,9
dont EPA	0,2	0	0,0	10,2	-10,4
Services du Premier ministre	10,7	0	0,1	0,7	-0,2
dont ministère	10,2	0	0,1	1,1	1,3
dont EPA	0,5	0	-0,0	-7,1	-13,1

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) En répartissant les effectifs selon le périmètre de 2021.

Lecture : Au 31 décembre 2021, on compte 95 400 agents au ministère de la Justice, soit 4 % des effectifs de la FPE. Cet effectif est en hausse de 3,2 % par rapport au 31 décembre 2020 (+ 2,2 % de hausse moyenne par an depuis 2011).

L'emploi continue de diminuer au sein du ministère de la Transition écologique (- 2 500, soit - 3,7%) et des ministères économiques et financiers (- 2 400, soit - 1,6%). La baisse se concentre dans le programme budgétaire «Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local» (- 2 000 postes) et poursuit ainsi une tendance engagée depuis plusieurs années (- 22 000 postes en huit ans).

Outre ces évolutions, les effectifs du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer augmentent (+ 4 200 postes, soit + 1,4%), portés par le programme

budgétaire « Administration territoriale de l'État » (+ 2 700), ainsi que ceux du ministère de la Justice (+ 2 900, soit + 3,2%), portés par les programmes «Justice judiciaire» (+ 1 900) et «Administration pénitentiaire» (+ 800).

Dans les établissements publics, le nombre de contractuels augmente (+ 6 200). La hausse de l'emploi est essentiellement due aux établissements dépendant des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (+ 3 300 postes de contractuels).

Un agent sur deux (hors agents affectés au ministère des Armées et dans les services de la Gendarmerie nationale) travaille dans un établissement d'enseignement, mais ne sont vraiment concernés que le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Agriculture et de l'Alimentation (Figure 5). À l'inverse, les agents travaillant en administration centrale représentent seulement 4% des effectifs; ils sont néanmoins 61% dans les services du Premier ministre et

95% au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Par ailleurs, au sein des ministères de l'Intérieur et de la Justice, neuf agents sur dix travaillent dans les services déconcentrés. Enfin, dans les ministères sociaux et de la Culture, les agents travaillent très majoritairement dans les EPA, du fait de l'importance relative des effectifs de Pôle emploi pour les ministères sociaux et des effectifs présents dans les musées, monuments, conservatoires, etc., pour la Culture.

**Figure 5 : Répartition des effectifs physiques de la FPE au 31 décembre 2021, selon le ministère et le lieu de travail**

	Lieu de travail				
	Administration centrale (y.c. services à compétences nationales)	Services déconcentrés	EPA	Établissement d'enseignement (EPLÉ, écoles communales, établissement d'enseignement privé, etc.)	Autres
Agriculture et Alimentation	5	18	20	54	3
Culture	14	10	75	0	1
Europe et Affaires étrangères	95	0	5	0	0
Ministères économiques et financiers	22	69	9	0	0
Éducation nationale, Jeunesse, Sports, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	0	4	19	77	0
Intérieur et Outre-mer	7	90	2	0	1
Justice	10	86	4	0	0
Services du Premier ministre	61	34	4	0	0
Ministères sociaux	5	9	85	0	0
Transition écologique et solidaire, Logement et Habitat durable et Cohésion des territoires	23	44	33	1	0
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>53</b>	<b>0</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, agents civils, France (hors Mayotte). Hors agents affectés au ministère des Armées et dans les services de la Gendarmerie nationale. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note : Le lieu de travail des agents publics dans la source Siasp est issu du répertoire des entreprises et des établissements géré par l'Insee (Sirene), qui ne fournit pas d'informations pour les services d'affectation de la Gendarmerie nationale et des armées.

Lecture : Au 31 décembre 2021, 5 % des agents du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation travaillent en administration centrale (y compris services à compétences nationales).

## En 2021, l'emploi repart à la hausse dans la FPT

En 2021, le nombre d'agents territoriaux (1,94 million) repart à la hausse (+ 10 700 agents, soit + 0,6%, après - 0,2%) [Figure 6]. L'emploi augmente de manière plus dynamique (+ 0,9%) si l'on intègre les contrats aidés.

Les effectifs des organismes communaux continuent la baisse entamée dans le contexte de la crise sanitaire (- 0,3%, après - 0,6% en 2020 et une hausse de + 0,6% en 2019). L'emploi augmente à tous les autres niveaux géographiques. Le dynamisme des organismes intercommunaux (+ 3,2% en 2021, avec une évolution

moyenne annuelle, entre 2011 et 2021, de + 4,2%) est lié à des transferts de compétences, notamment de certains centres communaux d'action sociale vers les centres intercommunaux d'action sociale. Ainsi, 6 600 agents travaillent en 2021 dans les organismes intercommunaux, alors que, fin 2019, ils travaillaient dans des communes. Les organismes intercommunaux représentent désormais 19% des agents du versant, contre 14% en 2011. L'emploi augmente également dans les organismes départementaux (+ 0,6%) et est quasi stable dans les conseils régionaux (+ 0,2%, après + 2,1% en 2020), marquant ainsi une inflexion nette par rapport au rythme observé depuis 2011 (- 0,5% en moyenne sur cette période pour les départements et + 2,0% pour les régions).

**Figure 6 : Évolution des effectifs de la FPT**

	Au 31 décembre 2021		Évolution par rapport à 2020 <sup>(1)</sup>		Évolution moyenne annuelle entre 2011 <sup>(1)</sup> et 2021
	Effectifs (en milliers)	Structure (en %)	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en %)	Effectifs (en %)
<b>Organismes communaux</b>	<b>1 117,6</b>	<b>58</b>	<b>-3,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,2</b>
Communes	1 009,2	52	-0,5	-0,1	-0,0
Établissements communaux (CCAS, CDE, etc.)	108,3	6	-2,8	-2,5	-1,7
<b>Organismes intercommunaux</b>	<b>369,9</b>	<b>19</b>	<b>11,3</b>	<b>3,2</b>	<b>4,2</b>
EPCI <sup>(2)</sup> à fiscalité propre	282,2	15	9,9	3,6	4,6
Autres structures intercommunales	87,7	5	1,4	1,6	3,0
<b>Organismes départementaux</b>	<b>347,6</b>	<b>18</b>	<b>2,0</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,3</b>
Départements	277,6	14	1,7	0,6	-0,5
Autres établissements départementaux	70,0	4	0,3	0,5	0,6
<b>Régions</b>	<b>971</b>	<b>5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>2,0</b>
<b>Autres EPA locaux</b>	<b>10,3</b>	<b>1</b>	<b>0,4</b>	<b>4,5</b>	<b>5,8</b>
<b>Total fonction publique territoriale</b>	<b>1 942,5</b>	<b>100</b>	<b>10,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) En répartissant les effectifs selon le périmètre de 2021.

(2) Établissement public de coopération intercommunale.

Lecture : Au 31 décembre 2021, on compte 1 009 200 agents dans les communes, soit 52 % des effectifs de la FPT à cette date. Cet effectif est en baisse de 0,1 % par rapport au 31 décembre 2020 (et stable depuis 2011).

## Dans la FPH, la hausse des effectifs est portée par les hôpitaux

En 2021, les effectifs de la FPH (1,21 million) ont augmenté (+ 5 900 agents, soit + 0,5%), mais de manière moins soutenue qu'en 2020 (+ 1,9%) – où la hausse s'expliquait par la nécessité de faire face à la crise sanitaire – et que sur les dix dernières années (+ 0,7% par an en moyenne) [Figure 7].

L'emploi augmente dans les hôpitaux, y compris les EHPAD hospitaliers, au même rythme que la tendance sur dix ans (+ 0,6%). La hausse est plus soutenue pour les médecins et les internes (+ 2,6%) que pour le reste du personnel. Les effectifs baissent dans les établissements pour personnes âgées dépendantes qui ne sont pas rattachés à un hôpital (- 1,0%).

**Figure 7 : Évolution des effectifs de la FPH**

	Au 31 décembre 2021		Évolution par rapport à 2020 <sup>(1)</sup>		Évolution en moyenne annuelle entre 2011 <sup>(1)</sup> et 2021
	Effectifs (en milliers)	Structure (en %)	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en %)	Effectifs (en %)
<b>Total hôpitaux (y compris EHPAD hospitaliers<sup>(2)</sup>)</b>	<b>1 080,4</b>	<b>89</b>	<b>6,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>
<i>Médecins</i>	127,4	11	3,2	2,6	1,8
<i>Personnel non médical</i>	953,0	79	3,2	0,3	0,5
Établissements d'hébergement pour personnes âgées non hospitaliers	88,9	7	-0,9	-1,0	1,3
Autres établissements médico-sociaux	43,6	4	0,4	1,0	1,6
<b>Total fonction publique hospitalière</b>	<b>1 212,9</b>	<b>100</b>	<b>5,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) En répartissant les effectifs selon le périmètre de 2021.

(2) Certains EHPAD rattachés à des hôpitaux ne font pas de déclaration sociale en propre, ce qui rend le partage entre les effectifs des EHPAD hospitaliers et des EHPAD non hospitaliers fragile. Pour une estimation moins récente mais s'appuyant sur des données d'enquête (EHPA 2015), voir *Les dossiers de la Drees*, septembre 2017, n° 20 : «L'accueil des personnes âgées en établissement : entre progression et diversification de l'offre», p. 12.

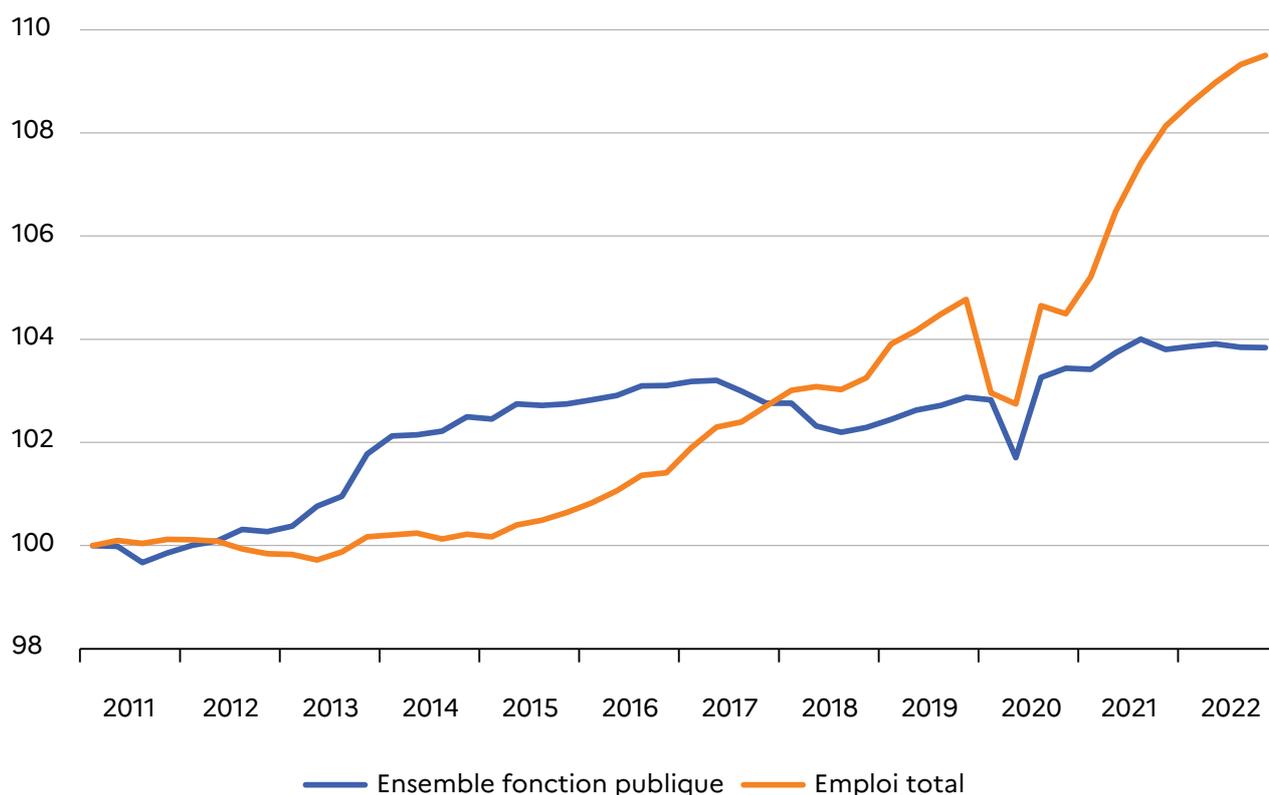
Lecture : Au 31 décembre 2021, on compte 1 080 400 agents dans les hôpitaux, soit 89,1 % des effectifs de la FPH. Cet effectif augmente de 0,6 % par rapport au 31 décembre 2020 (+ 0,6 % de hausse annuelle moyenne depuis 2011).

### Encadré 1 : Les premières estimations d'emploi de 2022

D'après l'estimation de l'évolution de l'emploi trimestrielle publiée par l'Insee, la fonction publique enregistre une hausse de 2 200 emplois en 2022 (soit une quasi-stabilité) [Figure]. Le champ et les concepts des estimations d'emploi sont différents de ceux de Siasp (par exemple, ces estimations intègrent les contrats aidés). En moyenne, entre 2011 et 2021, l'emploi public (y compris contrats aidés) progresse moins vite que l'emploi total (+ 0,4% par an, contre + 0,9%). L'emploi public reste plus dynamique sur la période 2011-2016. Ensuite, l'emploi total augmente davantage que l'emploi public, en lien, entre autres, avec la forte baisse des contrats aidés dans la fonction publique. En particulier, en 2021, l'emploi total progresse fortement (+ 3,9%), en lien avec la fin des restrictions d'activité liées à la crise sanitaire et avec l'essor de l'apprentissage, tandis que la croissance de l'emploi public est plus faible (+ 0,9%).

Figure : Évolution des estimations trimestrielles d'emploi total et dans la fonction publique

Base 100 au T1 2011



Sources : Estimations d'emploi, Insee ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee .

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus. Effectifs salariés. Y compris bénéficiaires de contrats aidés.

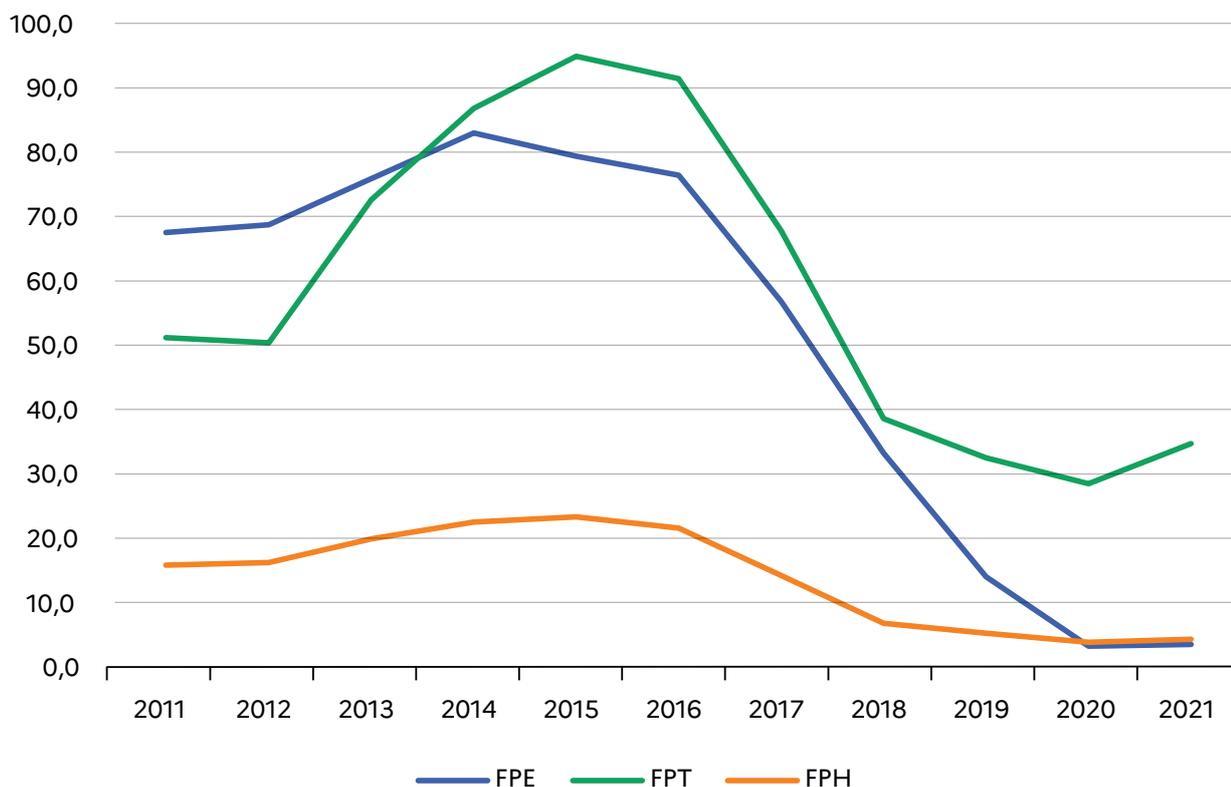
Note : Données corrigées des variations saisonnières en fin de trimestre ; niveaux d'emploi. Données provisoires pour le quatrième trimestre 2022.

Lecture : Entre le quatrième trimestre 2021 et le quatrième trimestre 2022, les effectifs de la fonction publique sont restés stables.

**Encadré 2 : Les bénéficiaires de contrats aidés**

En 2021, après cinq années de baisse, le nombre de contrats aidés repart à la hausse (+ 19,9%), avec 42 500 salariés sous ce statut fin 2021 (Figure). En les prenant en compte, l'emploi chez les employeurs relevant de la fonction publique augmente (+ 0,4%).

**Figure : Nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans la fonction publique au 31 décembre**  
en milliers



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, bénéficiaires de contrats aidés, France (hors Mayotte).

Lecture : En 2021, 42 500 salariés bénéficient de contrats aidés dans la fonction publique.

Ils sont 3 500 à travailler dans la FPE, contre 3 200 fin 2020. En prenant en compte ces contrats aidés, l'emploi est en repli (- 0,1%). Dans la FPT, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés repart nettement à la hausse (+ 6 200), après une baisse régulière depuis 2015 (- 66 000 entre 2015 et 2020). En les prenant en compte, l'emploi territorial repart à la hausse (+ 0,4%, après une baisse de 0,4% en 2019). Enfin, ils sont 4 300 à exercer au sein de la FPH; en les prenant en compte, l'emploi progresse de + 0,5% dans ce versant.

**Encadré 3 : Effectifs en poste à l'étranger**

La limitation du champ des données aux seuls agents en poste en France entraîne l'exclusion d'une partie importante des effectifs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). En France, le MEAE compte 3 800 agents civils au 31 décembre 2021 (y compris EPA sous tutelle). Cependant, on compte également 10 100 agents civils du MEAE, à cette même date, en poste à l'étranger, donc non comptabilisés ici. Ces effectifs sont en baisse de 2,4% en 2021. Ainsi, au total, les effectifs civils du MEAE en France et à l'étranger reculent d'environ 160 agents (- 1,1%).

Les autres ministères sont moins présents à l'étranger. On y compte notamment 400 agents pour les ministères économiques et financiers, et 600 agents pour le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

## Sources et définitions

### Sources

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique.

Le champ de l'étude porte sur les postes principaux au 31 décembre. Il s'agit, pour chaque agent, du poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité; il est non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants. Certains salariés présents fin décembre deux années consécutives peuvent connaître des interruptions en cours d'année. Ils sont caractérisés par leur poste principal au 31 décembre. Pour le calcul du volume de travail, les salariés occupant au moins un poste non annexe en cours d'année sont caractérisés par leur poste principal annuel.

Le champ est la France hors Mayotte.

La qualité des données sur les militaires s'est dégradée à partir de 2018 : les postes des militaires ne disposent notamment plus d'un identifiant individuel commun avec les autres déclarations d'agents publics. Ainsi, lorsqu'un militaire occupe par ailleurs un poste secondaire dans la fonction publique, il n'est pas possible de repérer ce poste comme tel. En l'absence d'un identifiant commun, ces postes secondaires sont assimilés à des postes principaux, entraînant une surestimation de l'effectif total. À titre d'information, en 2017, 1300 militaires occupaient un poste secondaire (non annexe, actif au 31 décembre) en France métropolitaine ou dans les DOM au sein de la fonction publique.

### Définitions

Le périmètre de **la fonction publique** renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif, dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en trois versants : la fonction publique de l'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

Dans cette publication, les **agents publics** sont les salariés de la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, car ces derniers sont des salariés de droit privé. Formellement, les apprentis ne sont pas des agents publics, mais ils sont comptés avec eux dans cette publication.

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme d'une subvention à l'embauche, de l'exonération de certaines cotisations sociales, d'une aide à la formation.

Un **contractuel** est un agent civil de la fonction publique qui n'est ni fonctionnaire ni bénéficiaire d'un contrat aidé, et qui ne relève pas des « autres catégories et statuts ».

Ces **autres catégories et statuts** relèvent de contrats particuliers non régis par les règles de droit commun des agents non titulaires *stricto sensu*. Cette catégorie recouvre principalement les enseignants d'établissement privé sous contrat et les ouvriers d'État dans la FPE, les assistants maternels et familiaux et les collaborateurs de cabinet dans la FPT, les médecins dans la FPH et les apprentis dans les trois versants.

Un **fonctionnaire** est un agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours.

**L'équivalent temps plein (EQTP)** indique le volume de travail, mesuré comme le nombre d'heures rémunérées rapporté à une référence de nombre d'heures d'un temps plein et borné à 1 (des heures rémunérées non travaillées sont incluses, comme les congés de maladie ordinaire ou les autorisations d'absence rémunérées). Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

## Pour en savoir plus

Donzeau N., Godefroy P. (2023), « En 2021, l'emploi augmente de nouveau dans la fonction publique », *Insee Première* n° 1947, Insee, mai.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7621088>

Vaslin Y. (2022), « En 2021, le nombre d'agents de la fonction publique territoriale s'accroît de + 0,8% », *BIS* n° 169, DGCL, décembre.

[https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/Etudes%20et%20statistiques/Documents%20de%20synth%C3%A8se/BIS/2022/BIS\\_effectifs\\_FPT\\_2021\\_V4.pdf](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/Etudes%20et%20statistiques/Documents%20de%20synth%C3%A8se/BIS/2022/BIS_effectifs_FPT_2021_V4.pdf)

S'abonner aux avis de parution :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>

Plus d'informations sur  
[www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSFORMATION  
ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'administration et  
de la fonction publique**

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**

Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**

Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Stats Rapides n° 97 - **ISSN : 2267-6483**

Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes  
d'information

DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12